RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

--ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

COMMUNE LES TROIS-MOUTIERS 86120 ENQUETE UBLIQUE
PREALABLE A L'APPROBATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE
LES TROIS-MOUTIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLU REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

OBJET: Enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Révision générale.

TEXTES REGLEMENTAIRES: Enquête publique organisée en application des articles L. 153-19 et R. 153-8 à R. 153-10 du code de l'urbanisme ainsi que les articles R. 123-1 et suivants et L. 123.1 et suivants du code de l'environnement.

OBJET DE L'ENQUETE : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document opérationnel et stratégique qui définit le projet global d'aménagement de la Commune. Il organise le développement de la Commune en fixant les règles d'urbanisme, d'occupation des sols, les différentes zones et les prescriptions architecturales.

Le dossier soumis à l'enquête publique conformément au Code de l'Urbanisme ainsi que l'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont la réponse au cas par cas de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et l'état initial de l'environnement) peuvent être consultées dans les mêmes conditions. L'examen au cas par cas de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est par ailleurs consultable sur le site internet suivant : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/kpp_2017_5845_r1_plu_troismoutiers_d_dh_mrae_signe.pdf

LIEU, DATES ET JOURS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE : L'enquête publique se déroulera à la mairie de Les Trois-Moutiers, siège de l'enquête, du 28 janvier au 28 février 2019 inclus, aux jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

CONSULTATION DU DOSSIER: Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Les Trois-Moutiers 14 Avenue Aristide Gigot, pendant 32 jours consécutifs du 28 janvier au 28 février 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier sera également consultable

- en Mairie, dans les conditions indiquées ci-dessus, sur un poste informatique
- sur le site internet de la commune www.les-trois-moutiers.fr

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles :

- sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie des Trois-Moutiers aux jours et heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 16 h 30.
- Par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse Maire des Trois-Moutiers, « Enquête publique » 14 avenue Aristide Gigot, 86120 Les Trois-Moutiers.
- Sur le registre d'enquête dématérialisé est disponible sur https://www.registre-dematerialise.fr/1032
- Par voie électronique à l'adresse suivante de la mairie, objet « Enquête Publique PLU » : mairie-3moutiers@wanadoo.fr

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR: Monsieur Devaux Alain a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Poitiers du 18 octobre 2018.

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie des Trois-Moutiers, au cours de 4 permanences :

Lundi 28 janvier 2019	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 8 février 2019	de 14 h 00 à 17 h 00
Mercredi 20 février 2019	de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 28 février 2019	de 14 h 00 à 17 h 00

AUTRES DISPOSITIONS: A compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours pour transmettre l'ensemble des pièces définies à l'article R123.19 du Code de l'environnement. Une copie du rapport et des conclusions sera déposée à la Mairie et à la Préfecture de Poitiers pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la commune <u>www.les-trois-moutiers.fr</u> pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du PLU des Trois-Moutiers, sera approuvé par l'autorité compétente, le Conseil Municipal de la Commune des Trois-Moutiers, par délibération.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Bellamy Marie-Jeanne, Maire de Les Trois-Moutiers.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 19/12/2018 du Maire de Les Trois-Moutiers.